

Trop peu de revenus pour pouvoir avoir une bourse

ENSEIGNEMENT Un fils d'agriculteur wallon victime de la réforme

- ▶ Son père ne gagne pas assez, selon la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- ▶ Celle-ci le soupçonne de fraude.
- ▶ Les associations d'étudiants prennent sa défense.
- ▶ Le Conseil d'Etat aussi.

Fin décembre, c'est la surprise pour M. Lambert (nom d'emprunt). Il reçoit un courrier de la Fédération Wallonie-Bruxelles lui indiquant que la demande d'allocation d'études (2016-2017) pour son fils aux études supérieures est refusée. La raison du refus ? Il ne gagne pas assez ! En effet, selon l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 21 septembre 2016 (faisant suite à la réforme des allocations d'études), si « les revenus du ménage ou des personnes qui pourvoient à l'entretien de l'étudiant sont inférieurs aux plafonds fixés », aucune allocation ne sera octroyée.

Il est permis à M. Lambert de contester la décision. Il a pour cela 30 jours pour envoyer une réclamation par recommandé. « La réclamation doit être motivée et fondée sur des arguments dignes d'être pris en considération », est-il indiqué sur le courrier.

Pour le cabinet du ministre Marcourt (PS), « on ne peut pas vivre en dessous de ce plancher ». C'est qu'il y a d'autres sources de revenus. De quels montants parle-t-on ? De 3.600 euros par an pour une personne isolée et de 5.000 pour un ménage avec deux enfants.

Pour le cabinet du ministre, « le plancher est tellement faible qu'il est impossible de vivre comme cela. Donc soit la personne a droit au CPAS et le but est de la pousser à s'y rendre, soit il y

a une fraude (des revenus à l'étranger non comptabilisés). Dans les deux cas, on nous a dit que le but était de pousser les personnes à prendre les mesures nécessaires », explique Opaline Meunier, présidente de l'Unecof (Union des étudiants de la Communauté française).

« On revient à la philosophie de base de la réforme : les bourses sont destinées à aider ceux qui en ont besoin. Les effets d'aubaine, c'est fini », assure le porte-parole du ministre.

Pour l'Union des étudiants de la Communauté française, « il s'agit d'une absurdité sans nom. Les cas qui se sont présentés à nous ne sont pas des gens émergeant au CPAS. Ce sont des familles dans lesquelles il y a eu un divorce par exemple et dans lesquelles un des parents - la mère souvent - s'est remise à travailler. Les revenus ne concernent pas une année entière. Ce qui nous pose problème, c'est que le calcul est basé sur les revenus d'il y a deux ans. Il ne prend pas en compte les changements de situation intervenus entre-temps. »

Mais pour le porte-parole du ministre, « les personnes vraiment nécessiteuses ne seront pas laissées de côté. Des analyses complémentaires peuvent être menées. » Interpellé à la mi-décembre au Parlement, le ministre Jean-Claude Marcourt avait déclaré : « La Commission de recours analyse dossier par dossier, afin de vérifier la véracité des difficultés invoquées. C'est à cette étape aussi qu'il apparaît qu'un certain nombre de bénéficiaires de bourse ne sollicitent pas l'aide du CPAS, notamment, alors qu'elle est possible. C'est aussi lors de cette analyse que nous découvrons parfois des étudiants qui vivent seuls et qui sont particulièrement démunis, ce qui permet de les accompagner ».

La FEF (Fédération des étudiants francophones) a déjà réagi

à ce critère. « Selon l'interprétation du ministre, il est impossible de vivre sous ce plancher. Pour nous, cela existe. Nous avons eu des cas cette année. Il s'agit d'une méconnaissance de la réalité. Et puis, s'il y a soupçon de fraude, des mécanismes existent. Mais ce n'est pas au cabinet du ministre

de l'Enseignement supérieur d'agir en la matière », déclare Maxime Mori, président.

M. Lambert, lui, affirme qu'il n'y a aucune fraude de son côté. Mais ce comme indépendant (il est agriculteur), ses revenus fluctuent. Au début, pensant qu'il s'agissait d'une erreur, il avait contacté Infor-Jeunes. « On a découvert ce critère en même temps que lui, se rappelle Elisabeth Derouaux, directrice du centre Infor-Jeunes de Marche-en-Famenne. Mais en prenant des contacts à gauche et à droite, j'ai appris que d'autres avaient eu le même courrier. Le problème, c'est que les gens ont reçu le courrier en décembre alors que les étudiants ont déjà commencé l'année. Que vont-ils faire ? »

Au mois d'août, le Conseil d'Etat avait été invité par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à rendre un avis sur la réforme. Concernant le plancher, il avait formulé ceci : le paragraphe en question « ne peut résulter que d'une erreur et sera omis ». Mais il fut maintenu. ■

VIOLAINE JADOUX

CALENDRIER

Réflexion commune

La Fédération des étudiants francophones (FEF) ne dispose pas pour l'instant de données statistiques sur les problèmes concernant la réforme des bourses d'études. « Toutefois, il y a de nombreuses plaintes », confirme

Maxime Mori, président. Le 5 février, la FEF, la Ligue des Familles et les deux Fédérations des CPAS de l'Union des villes et communes de Wallonie et de l'Association de la ville et des communes de Bruxelles présenteront un message commun concernant les enjeux liés au mécanisme d'allocations d'études.

NOUVEAU RÈGLEMENT

« Très peu de bourses payées »

Les bourses d'études ont été réformées en 2016. Pour rappel, désormais, les étudiants ne sont plus tenus de réussir pour obtenir une bourse, le seul critère pris en compte est financier. Autre changement : pour l'analyse des revenus, on ne se base plus uniquement sur l'extrait de rôle mais également sur la composition de ménage de manière à prendre en compte la globalité des revenus. Autrement dit, les revenus de toutes les personnes habitant sous le même toit que l'étudiant sont pris en compte. Cela est dénoncé par les fédérations étudiantes car cela pose quelques problèmes pratiques. Par exemple : les revenus d'un frère ou d'une sœur qui travaillent mais habitent toujours chez les parents sont dans cette mouture pris en considération. Cette réforme a aussi entraîné des retards dans le traitement des dossiers. Aujourd'hui, de nombreux étudiants attendent encore de savoir s'ils auront droit à une bourse ou non. « Il subsiste des problèmes. Très peu de bourses ont été payées. Il faudra attendre la fin de l'année scolaire pour faire le bilan », observe Joëlle Tilmant, directrice des affaires étudiantes à l'Université de Mons.

Au cabinet du ministre Marcourt, on nous indique qu'il est impossible de donner des chiffres sur le nombre de dossiers de bourses entrés. « Il faudra attendre plusieurs mois pour comparer les chiffres des différentes années ». L'an dernier, l'informatisation des données a commencé. La transition - passage du papier à un traitement numérique et nouveaux critères - « fait qu'il y a des retards car cela demande pas mal de changements ». En conséquence, « quatre agents supplémentaires ont été engagés pour le traitement des dossiers ». Enfin, « une évaluation quantifiée sera menée d'ici le mois d'avril », nous assure-t-on.

V.J.A.